



Infos communes

décembre 2005

EDITO :

Ce bulletin d'info se veut avant tout un outil de travail et un lien avec la population de Montfaucon. En effet, après onze mois de fonctionnement, les autorités communales actuelles voudraient informer la population sur tout ce qui touche à la vie de la municipalité. Les différents thèmes et les lignes directrices émises par le conseil communal seront présentés régulièrement. Du développement de la commune aux services fournis, vous trouverez toutes infos utiles dans ces mémentos. Des rappels importants sur les choses à faire et à ne pas faire ainsi que les grands thèmes seront le fil rouge de cette publication. Permettre aux citoyennes et citoyens de se renseigner à la source directement, c'est le vœu du conseil communal.

Tous les deux à trois mois, un exemplaire devrait suivre et vous permettre ainsi de mieux comprendre le fonctionnement d'une entité villageoise comme Montfaucon

Nous vous souhaitons dans tous les cas une bonne lecture de ce document et vous disons à bientôt pour le prochain exemplaire.

Table des matières :

- Gestion des déchets
- Assemblée communale
- Desserte forestière
- Chemin des étalons
- Plan spécial « Pré lai Dolaise »
- H18 et place du 23 Juin
- Site Internet
- Regroupement scolaire
- Fusion de communes
- PAL (Plan d'Aménagement Local)
- Certification forestière
- Circulation de véhicules en forêt
- Permis de construire
- Chiens (gentils, méchants, errants, mal élevés, etc...)

GESTION DES DECHETS :

Attention ! Depuis plus de deux ans déjà, le brûlage des déchets verts ou compostables est strictement et formellement interdit. Toute dérogation à cette loi sera sanctionnée selon les directives cantonales à ce propos. Le conseil communal a été informé et prié de manière officielle, par les autorités cantonales, de faire respecter ces dispositions.

Cela signifie que, depuis ce jour, tout dépôt ou brûlage de déchets verts ou compostables à la décharge du « Chaufour » (Pré-Petitjean) est strictement et formellement interdit.

Chaque débordement à cette règle sera sévèrement sanctionné. Une dénonciation au juge sera automatiquement mise en application par le conseil communal.

Une solution est à l'étude en ce qui concerne les déchets verts et compostables. Une place de compostage est d'ores et déjà prévue en collaboration avec l'OEPN. Les demandes d'autorisation sont en cours. Une solution devrait voir le jour pour le début du printemps prochain. Concernant les :

Déchets encombrants,

déchets métalliques : Ces derniers seront déposés derrière le hangar le jour même du ramassage communal. Aucun dépôt sauvage à cet endroit ne doit avoir lieu entre deux annonces. Là aussi, le conseil communal ne pourra malheureusement plus tolérer de débordement. Actuellement, chacun y va de sa propre initiative pour ces dépôts sauvages, ça n'est pas acceptable. La semaine dernière encore, même un frigo a été déposé ...

Déchets verts :

Comme expliqué plus haut, une solution de compostage sera trouvée à court terme. La commune informera la population dès que ce sera possible.

Déchets ménagers :

Nous rappelons aux usagers que le dépôt des ordures ménagères doit s'effectuer dans les conteneurs prévus à cet effet et que tout dépôt d'autres objets est formellement interdit. En effet, chaque fois qu'un déchet non prévu par le ramassage officiel s'y trouve, les employés communaux doivent effectuer le travail de débarras aux frais de la commune et de ses contribuables, donc ...vous. Quel gâchis !!!!...





Infos communes

décembre 2005

ASSEMBLEE COMMUNALE :



L'assemblée communale du budget aura lieu le mercredi 7 décembre 2005 à 20H00 à la salle de paroisse No 3. Elle traitera notamment du budget communal 2006, de l'adoption du plan spécial « Pré Lai Dolaise », de la taxe des terrains à bâtir pour 2006, du projet d'appartements adaptés à Saignelégier, d'un cautionnement pour le centre de loisirs et de divers autres points. Nous souhaitons que la population se déplace en masse à cette importante assemblée.

DESSERTE FORESTIERE :



La desserte forestière de « Derrie-le-Slésie » est terminée. Les coûts ont été respectés et la signalisation posée.... Veuillez bien à toujours parquer votre véhicule dans la zone prévue à cet effet. En effet, plus aucun véhicule ne sera parqué aux abords immédiats de la cabane. Une barrière empêchera d'ailleurs les véhicules automobiles de rouler jusque devant la cabane forestière. Ainsi, Il sera bien plus agréable de pique-niquer dans la nature plutôt qu'au milieu d'un parking ! Cet hiver, le chemin d'accès depuis la route goudronnée de l'Etoiné sera fermé à toute circulation, afin de laisser reposer et se tasser, l'empierrement aménagé cet été. Dès le printemps, l'accès sera à nouveau possible.

CHEMIN DES ETALONS

La barrière entravant la circulation sur ce chemin a été rétablie. En effet, cette voie débouchant à angle droit sur la route du Prépetitjean est très dangereuse, notamment pour les enfants qui l'empruntent régulièrement en se rendant à l'école. En plus, verglacée en hiver, il devient difficile de maîtriser un véhicule sur une telle pente. Le détour, n'est pas insurmontable, surtout en voiture ... Merci pour nos enfants de respecter cette mesure.

PLAN SPECIAL « Pré lai Dolaise » :



Le plan spécial « Pré-Lai-Dolaise » a été déposé publiquement du 5 octobre au 4 novembre 2005 conformément à la loi sur les communes. Une opposition est parvenue sur le bureau du conseil dans le délai légal. Comme cette opposition n'a pas d'effet suspensif, le conseil communal va présenter ce plan à l'assemblée communale du 7 décembre. Il recommande aux citoyennes et citoyens l'acceptation de ce plan de lotissement. Ainsi, cas échéant, huit nouvelles parcelles pourront être construites. Actuellement deux parcelles font déjà l'objet d'une demande officielle.



H18 ET PLACE DU 23 JUIN

Les travaux de la traversée du village sont enfin terminés. Après trois ans d'effort et de d'abnégation concernant les nuisances dues à cette construction, la remise de l'ouvrage a été effectuée en présence du maître d'ouvrage et des Ponts et Chaussées. Malgré quelques critiques concernant l'îlot côté ouest de Montfaucon et quelques difficultés d'adaptation de circulation aux croisements des chemins Pré-Petitjean et chemin de la Louvière, tout est en ordre. Nous tenons ici encore à exprimer notre vive gratitude pour les anciens membres du conseil et leur maire Monsieur Marino Martinoli, de leur dévouement et de leur compétence dans le traitement de ce dossier.

La fin des travaux est encore marquée, comme vous avez pu le constater, par une plantation d'arbres d'essence régionale, réalisée par le garde forestier Luc Maillard et l'équipe de bûcherons d'Andréas Sprunger. La place du 23 Juin a aussi fait place à un tout nouvel équipement. Elle a été agencée par la dynamique société d'embellissement emmenée par Titine Boillat Lab. Nous les remercions également pour leur concours.

SITE INTERNET



Un site Internet www.montfaucon.ch est en préparation. Ces travaux sont dirigés par Bernard Farine, conseiller communal. Une grande réflexion a eu lieu avec la société d'embellissement d'une part et le conseil communal d'autre part. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous en faire part. Ce site devrait être opérationnel dans une première phase dès le début de l'année 2006 déjà.

REGROUPEMENT SCOLAIRE



Depuis plusieurs années, le vœu des autorités cantonales de voir naître un regroupement scolaire avec la création officielle d'un cercle scolaire entre les communes de Montfaverger, Montfaucon et St.-Brais, est en passe d'être réalisé. Deux réunions avec les autorités communales, cantonales et les commissions scolaires ainsi que les directeurs des écoles de St.-Brais et Montfaucon ont eu lieu. Les conseils des communes de Montfaverger, Montfaucon et St.-Brais se sont retrouvés pour une première mouture d'un projet de cercle scolaire. Les commissions scolaires des trois villages ont déjà dû mettre sur pied le déplacement des élèves entre St.-Brais et Montfaucon et vice versa. Ces transports sont organisés en taxi et en bus officiel CJ. La conseillère communale en charge de ce dossier est Madame Priska Sprunger.



Infos communes

décembre 2005

FUSION DE COMMUNES

Instiguée par le Service des communes du canton, une commission d'étude pour un projet de fusion entre les communes de Montfaucon, Les Enfers et Montfavergier a été mise sur pied. Elle comprend des représentants des communes concernées, ainsi que de celle de St.Brais, à titre consultatif. En effet, cette commune pourrait rejoindre le projet, une fois réglées les questions liées à ses 2 sections. Les thèmes traités évoqueront notamment, la structure et l'organisation politique et administrative, la police locale, l'affectation des bâtiments et propriétés publiques, le service de voirie, l'aménagement du territoire, les sépultures, les structures scolaires, l'économie forestière, l'alimentation en eau et les pâturages. Un premier rapport devrait être déposé dans un délai d'une année. Fin juin 2008 marquerait la fin de l'étude et la soumission du projet aux assemblées communales.

PAL (PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL)

En collaboration avec le bureau d'ingénieurs RWB SA à Porrentruy, la commission communale chargée de la révision du Plan d'aménagement local (PAL) s'est attelée à ce volumineux dossier. Le principe de base se définit ainsi : assurer le développement de la commune par la mise en valeur de son patrimoine bâti et de ses atouts naturels et paysagers dans le but de garantir un cadre de vie de qualité. Tout en tenant compte de la qualité du site bâti de Montfaucon, de son utilité, de la qualité de ses espaces verts, le plan d'aménagement vise à conserver et à mettre en valeur l'identité de Montfaucon en assurant la reconnaissance et la pérennité de ses atouts territoriaux. Les lignes directrices des documents en cours d'élaboration seront des outils de travail pour le développement des 20 prochaines années de la commune de Montfaucon. Lors de la séance d'informations du 8.11.2005, une trentaine de citoyens ont pu prendre connaissance avec intérêt des objectifs et avancement des travaux en cours. La commission est à l'écoute des idées et revendications de la population et essaiera, dans la mesure du possible, de répondre aux vœux des intéressés, tout en conciliant les exigences cantonales et fédérales dans le cadre de l'aménagement du territoire.

CERTIFICATION FORESTIERE



C'est à la cabane du télésiège des Genevez que, le 13 octobre dernier, la commune de Montfaucon s'est vu

remettre par l'Association Jurassienne d'Economie Forestière (AJEF) son certificat FSC (Forest Stewardship

Council) et label Q+ Swiss Quality attestant d'une gestion des forêts respectueuse des aspects économique, environnemental et social selon les principes du développement durable.

CIRCULATION DE VEHICULES EN FORET

Nous avons constaté que des véhicules motorisés, tels que motos, motos-neige et quads roulaient dans nos magnifiques contrées alors qu'il est interdit de circuler dans tous les espaces forestiers ainsi que dans les pâturages boisés. Nous recommandons vivement aux personnes en cause de cesser cette pratique interdite.

La faune et la flore de régions touristiques telles que les nôtres n'en seront que plus remarquables et les autorités plus reconnaissantes.

PERMIS DE CONSTRUIRE



Les permis de construire suivants ont été traités et délivrés :

1. Affolter Daniel et Odine
Transformations intérieures.
2. Dubied Cédric & Chaignat Denis
Transformations intérieures.
3. Frésard Patrick et François
Annexe au hangar.
4. Commune
Chemin.
5. Sprunger Andréas
Chaufferie aux copeaux de bois.
6. Chevillat Denis et Roth Nicole
Piscine et abri de jardin.
7. Dubois Marc-André
Garage.
8. Aubry Florent
Prolongation du toit.
9. Jost Frédéric
Piscine,.
10. Veya Jean-Paul
Fosse à purin
11. Farine Philippe
Agrandissement d'une remise.



Infos communes

décembre 2005

CHIENS (GENTILS, MECHANTS, ERRANTS, MAL ELEVES, ETC...)

Dernièrement dans la presse, on pouvait lire qu'une étude très sérieuse a confirmé que la seule présence d'un chien auprès de malades du cœur, diminuait sensiblement le stress et la tension artérielle.

« Le chien, un remède contre l'angoisse ! » Peut-être pas pour tout le monde...

Je pense au promeneur qui, de passage dans notre village, s'octroie une petite pause à l'ombre des arbres de la place de la Pomme d'Or et qui ramènera comme seul souvenir de notre charmant petit hameau : une odeur persistante collée à ses baskets.

On peut aussi relever le souci des mamans qui se déplacent au jardin d'enfants avec leurs bambins, dans le but de se détendre quelques instants en laissant gambader leurs bouts d'choux.

Là aussi, c'est l'angoisse ; il faut nettoyer le sable, les abords des jeux et veiller sans relâche que les enfants ne mettent pas en éveil ses 5 sens, imaginez plutôt !

La vue..., l'odorat..., le goût..., le toucher... et enfin l'ouïe... (*les cris de sa maman*)

S'il est évident que « le chien est le meilleur ami de l'homme », il serait toutefois important de rappeler à certains de nos amis propriétaires que, l'amour des bêtes ne doit pas faire oublier le respect des humains et de montrer un peu de considération pour l'énorme travail de la Sté d'Embellissement et de ses bénévoles.

Pour rappel, la commune a fait l'acquisition de 2 poubelles avec distributeur de cornets plastique pour la récupération des "crottes". Merci d'en prendre bonne note.

Vu ce qui précède, le conseil communal compte sur le bon sens de chacun, il n'acceptera plus aucun chien errant et prendra les dispositions nécessaires en cas de non-respect du règlement communal.

Conclusion :

Nous espérons que vous aurez trouvés bien du plaisir en lisant ce numéro d' « Infos Commune » et nous espérons ainsi avoir créé un lien avec la population au travers d'informations utiles à toutes et à tous.

Etre bien informé, c'est déjà un peu participer à la vie du ménage communal. A bientôt.

Le conseil communal.

**Bonnes Fêtes de fin d'année et
meilleurs voeux pour l'an 2006**

